



Berne, le 7 mai 2025

Communiqué de presse

Aide et soins à domicile Suisse demande un financement équivalent pour les APN dans tous les contextes de soins

Les infirmières et les infirmiers de pratique avancée titulaires d'un master (Advanced Practice Nurses, APN) apportent une contribution importante au système de santé, y compris à domicile. Afin que leur potentiel puisse être pleinement mis à profit, Aide et soins à domicile Suisse demande un financement qui permette le recours aux APN dans tous les contextes de soins, que ce soit en cabinet médical, en EMS, en hôpital ou à domicile. Aide et soins à domicile Suisse a adressé ces revendications dans une lettre à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et pose, dans un document de position, les bases d'une discussion sur un financement équitable pour tout le monde. Le monde politique s'est également saisi de la question: une interpellation allant dans le même sens a été déposée aujourd'hui au Conseil national.

Au sein de l'Aide et soins à domicile, les APN assurent des tâches exigeantes dans le domaine de l'évaluation médicale, de la prise en charge de personnes atteintes de maladies chroniques complexes ainsi que dans la coordination et la prévention. Des projets menés dans des organisations d'aide et de soins à domicile en Suisse romande (AVASAD, IMAD), les expériences de l'Aide et soins à domicile de Zurich et d'autres organisations similaires montrent déjà aujourd'hui comment les APN peuvent améliorer la qualité et la continuité des soins. Les APN contribuent de manière significative à soulager d'autres prestataires de soins de base tels que les médecins de famille, à éviter les hospitalisations et les admissions prématurées en EMS.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième étape de l'initiative sur les soins infirmiers, il est prévu d'ancrer le rôle des APN dans la loi. La facturation de leurs prestations, en particulier dans l'Aide et soins à domicile, reste toutefois incertaine. Les propositions de financement avancées jusqu'à présent se concentrent principalement sur les activités des APN au sein des cabinets médicaux.

Aide et soins à domicile Suisse demande par conséquent:

- Que les APN puissent exercer leurs compétences indépendamment de l'employeur, là où leur intervention apporte une valeur ajoutée au système de santé: dans les cabinets médicaux, les EMS, les hôpitaux ou à domicile, via les services d'aide et de soins à domicile.
- Un financement pour que les prestations des APN soient prises en compte de manière appropriée et équivalente, indépendamment de l'employeur.
- Que les prestations des APN dans l'Aide et soins à domicile soient explicitement prises en compte dans la poursuite de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers.

«Ce n'est que si les compétences des APN peuvent être pleinement mises à profit dans tous les contextes de soins que leur potentiel au service des patientes et des patients pourra véritablement être exploité. Cela contribuera, en fin de compte, à améliorer la qualité des soins

et à soulager le système de santé», souligne Marianne Pfister, co-directrice d'Aide et soins à domicile Suisse.

Pour soutenir ces revendications, Aide et soins à domicile Suisse est intervenue auprès de l'OFSP par courrier et a publié une [prise de position](#) détaillée qui met en lumière le rôle des APN dans le domaine ambulatoire et souligne la nécessité d'un financement durable. Parallèlement, la conseillère nationale Ursula Zybach, membre du Conseil national et du Comité d'Aide et soins à domicile Suisse, a déposé aujourd'hui une interpellation demandant au Conseil fédéral de garantir l'égalité de traitement des prestations des APN dans tous les domaines de soins.

La prise de position et de plus amples informations sont disponibles sur www.aide-soins-domicile.ch

Personne de contact pour de plus amples informations :

Marianne Pfister, co-directrice d'Aide et soins à domicile Suisse, 031 370 17 57, pfister@spitex.ch

Aide et soins à domicile Suisse est l'association faîtière nationale des associations cantonales d'aide et de soins à domicile et d'autres organisations de soins et de soutien professionnels à domicile. Elle défend au niveau national les intérêts de ses membres et de leurs organisations locales d'aide et de soins à domicile et met à disposition des prestations pour l'ensemble de la branche. Environ 400 organisations avec plus de 40'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge, dans toute la Suisse, des personnes de tous âges afin qu'elles puissent continuer à vivre dans leur environnement familial. Nos organisations s'occupent d'environ trois quarts de la clientèle d'aide et de soins à domicile.

www.aide-soins-domicile.ch